




Mairie d'AUBY
Location de fontaines à eau
Avenant 1
Décision n° 2026/024/MP

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le 
ID : 059-215900283-20260210-DD_2026_024-CC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu le marché n°2024-13 ayant pour objet la location de fontaines à eau a été notifié le 19 avril 2024 à la société CHATEAU D'EAU ;

Considérant que la société CHATEAU D'EAU, titulaire du marché susvisé, a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société ATS CULLIGAN.

Considérant que cette opération entraîne un changement de dénomination sociale, d'adresse, de numéro de SIRET et de coordonnées bancaires, sans modification de la nature ni des conditions d'exécution du marché ;

Considérant que la société absorbante reprend l'intégralité des droits et obligation du titulaire initial ;

Considérant que cette modification n'entraîne aucune modification substantielle du marché au sens du code de la commande publique ;

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché de location de fontaine à eau, actant le changement de dénomination sociale, le numéro de Siret, l'adresse ainsi que les coordonnées bancaires.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le 10 février 2026

Bernard CZECH,

Maire

